UNIVERSITÉ DE FRANCHE-COMTÉ

DÉLIBÉRATION N°2020-21_124
du conseil d'administration de l'université de Franche-Comté

Séance en date du 8 juillet 2021

1.1 Approbation du verbatim et du procès-verbal du conseil d'administration du 25 mai 2021

La délibération étant présentée pour décision

Effectif statutaire : 36 Membres en exercice : 36 Quorum : 18 Membres présents : 25 Membres représentés : 9 Total : 34	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 3 Suffrages exprimés : 31 Pour : 31 Contre : 0

VU l'article 27.8 des statuts de l'université de Franche-Comté ;

VU l'article 23 du règlement intérieur de l'université de Franche-Comté.

Conformément aux statuts de l'université et à son règlement intérieur, les procès-verbaux et verbatim des réunions en formation plénière du conseil d'administration sont diffusés à ses membres avant d'être soumis à l'adoption du conseil lors de la séance suivante.

En application de ces dispositions, les membres présents et représentés du conseil d'administration approuvent le verbatim et le procès-verbal du conseil d'administration du 25 mai 2021.

Besançon, le 12 juillet 2021.

UNIVERSITÉ UFC DE FRANCHE-COMTÉ

Pour la présidente et par délégation
La directrice générale des services

Rabia DEGACHI

Annexes / pièces jointes :

Annexe 1.1.1 « verbatim du conseil d'administration du 25 mai 2021 »

Annexe 1.1.2 « procès-verbal du conseil d'administration du 25 mai 2021 »

Délibération transmise au Recteur de la région académique Bourgogne-Franche-Comté, Recteur de l'académie de Besançon, Chancelier des universités
Délibération publiée sur le site internet de l'Université de Franche-Comté

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'UNIVERSITÉ DE FRANCHE-COMTÉ

Séance du mardi 25/05/2021
(approuvé le 8 juillet 2021))

Quorum d'ouverture
Membres en exercice : 36
Quorum : 18
Membres présents : 23
Membres représentés : 5
Membres présents ou représentés : 28

COLLEGE A (8)

Mme la professeure Marie-Christine WORONOFF (Pour une université d'ambitions et de valeurs / UFR SANTÉ)
M. le professeur Pascal FABRE (Pour une université d'ambitions et de valeurs / UFR SJEPG)
Mme la professeure Thérèse LEBLOIS *Pour une université d'ambitions et de valeurs* / UFR ST)
M. le professeur Benjamin GOLDLUST (Pour une université d'ambitions et de valeurs / UFR SLHS)
Mme la professeure Céline REYLE (Pour une université d'ambitions et de valeurs / OSU THETA)
M. le professeur Frank PALMINO (Pour une université d'ambitions et de valeurs / IUT Belfort-Montbéliard)
M. le professeur Daniel GILBERT (Ensemble pour l'université de Franche-Comté / UFR STGI) **à partir de 14h30**
Mme la professeure Marie-Cécile PERA (Ensemble pour l'université de Franche-Comté / IUT Belfort-Montbéliard)

COLLEGE B (8)

Mme Catherine TIRVAUDEY, maître de conférences (Ensemble pour l'université de Franche-Comté / UFR SJEPG) **à partir de 14h25**
M. Richard STEPHENSON, maître de conférences (Ensemble pour l'université de Franche-Comté / UFR SLHS)
Mme Virginie BLONDEAU-PATISSIER, maître de conférences (Ensemble pour l'université de Franche-Comté / UFR ST)
M. David MARKEZIC, professeur agrégé (Ensemble pour l'université de Franche-Comté / IUT Belfort-Montbéliard)
Mme Eve AFONSO, maître de conférences (Ensemble pour l'université de Franche-Comté / UFR ST)
M. Jean-Luc TINCHANT, professeur agrégé (Ensemble pour l'université de Franche-Comté / UPFR SPORTS) **présent puis représenté à partir de 16h. Procuration remise à M. MARKEZIC.**
M. Antoine PERASSO, maître de conférences (Pour une université d'ambitions et de valeurs / UFR ST)
Mme Laurence ANDERHUEBER, professeure agrégée (Pour une université d'ambitions et de valeurs / UFR STGI)

PERSONNELS BIATOS (6)

M. Emmanuel LAURENT (SNPTES – UFR SANTÉ)
Mme Christine QUILLET (UNSA Education – CLA) **représentée. Procuration remise à Mme BEHRA.**
Mme Marie-Pascale BEHRA (CGT-FERC Sup – UFR SLHS)
Mme Laurène LASSAUGE (Pour un engagement Responsable, Humain et Constructif – UFR STGI)
Mme Maryse GRANER (Ensemble pour une université respectueuse ! – CLA)
M. Matthieu THIVET (Ensemble pour une université respectueuse ! – UFR SLHS) **représenté. Procuration remise à Mme GRANER.**

USAGERS (4)

Mme Margaux MONTEILHET, suppléante de M. César GUERRIN (Bouge ton campus avec tes associations et la BAF)
Mme Clémence PITARD (Bouge ton campus avec tes associations et la BAF)
M. Matthieu GUINEBERT (CGT-SE et ASDE) **à partir de 14h40**
M. Loïc DUBOSCLARD (L'Union estudiantine de l'université de Franche-Comté)

PERSONNALITES EXTERIEURES (6)

Mme Anne VIGNOT (Communauté d'agglomération du Grand Besançon) **à partir de 14h45**
M. Fabien THOMAS (CNRS)
M. Philippe PETITCOLIN (coordinateur CFE-CGC GE Belfort) **représenté. Procuration remise à M. GOLDLUST.**
Mme Marie DEVALLOIR (project Management Officer à Micro-Mega SA)
Mme Florence BURGER (proviseure du lycée Edgar Faure) **représentée. Procuration remise à M. FABRE.**
M. Pascal MOREL (directeur scientifique et directeur médical de l'établissement français du sang (EFS)) **représenté jusqu'à 15h. Procuration remise à Mme WORONOFF.**

PERSONNALITES INVITEES

M. le Recteur ou son représentant : Mme Maud GIRIN, adjointe au responsable du SIESR.

La séance est ouverte à 14h00 heures, à distance par le biais de l'application Zoom, sous la Présidence de Mme Marie-Christine WORONOFF, présidente de l'université de Franche-Comté.

1.1 Approbation du verbatim et du procès-verbal du conseil d'administration du 11 février 2021

Effectif statutaire : 36	Refus de vote : 0
Membres en exercice : 36	Abstention(s) : 2
Quorum : 18	
	Suffrages exprimés : 26
Membres présents : 23	
Membres représentés : 5	Pour : 26
Total : 28	Contre : 0

Les membres présents et représentés du conseil d'administration approuvent le procès-verbal et le verbatim du conseil d'administration du 11 février 2021.

1.2 Approbation du verbatim et du procès-verbal du conseil d'administration du 16 mars 2021

Effectif statutaire : 36	Refus de vote : 0
Membres en exercice : 36	Abstention(s) : 1
Quorum : 18	
	Suffrages exprimés : 27
Membres présents : 23	
Membres représentés : 5	Pour : 27
Total : 28	Contre : 0

Les membres présents et représentés du conseil d'administration approuvent le procès-verbal et le verbatim du conseil d'administration du 16 mars 2021 sous réserve de la modification en page 26 du verbatim des termes « formations continues » par « formation continue ».

1.3 Approbation du verbatim et du procès-verbal du conseil d'administration du 9 avril 2021

Effectif statutaire : 36 Membres en exercice : 36 Quorum : 18 Membres présents : 23 Membres représentés : 5 Total : 28	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 1 Suffrages exprimés : 27 Pour : 27 Contre : 0

Les membres présents et représentés du conseil d'administration approuvent le procès-verbal et le verbatim du conseil d'administration du 9 avril 2021.

2. Point d'information :

3. Ressources humaines :

3.1 Procédure au fil de l'eau – poste PR en Arts du spectacle (pour vote)

Effectif statutaire : 36 Membres en exercice : 36 Quorum : 18 Membres présents : 28 Membres représentés : 4 Total : 32	Refus de vote : 1 Abstention(s) : 2 Suffrages exprimés : 29 Pour : 29 Contre : 0

Suite aux échanges effectués dans le cadre des dialogues de gestion avec la composante SLHS, la gouvernance a pris acte du contexte critique dans lequel se trouvera la discipline des arts du spectacle à la rentrée universitaire 2021/2022. Actuellement, 3 postes d'enseignant/chercheur sont pourvus :

- 1 PR faisant l'objet d'un départ à la retraite avant fin 2021 ;
- 1 MCF en mobilité internationale ;
- 1 MCF en arrêt maladie longue durée.

A titre exceptionnel, il a donc été décidé de procéder à un arbitrage favorable en vue de la publication du poste PR0689, en section 18, dans le cadre d'une procédure au fil de l'eau.

Ce poste est ainsi directement présenté au Comité Technique d'établissement et au Conseil d'Administration. Le président de collégium SHH avait au préalable, durant le dialogue de gestion, émis un avis favorable.

Les membres présents et représentés du conseil d'administration approuvent la présente demande de procédure au fil de l'eau qui sera adressée au contrôleur budgétaire académique et à la DGRH du ministère.

4. Affaires financières :

4.1 Evolution de la grille tarifaire 2021-2022 du centre de linguistique appliquée (CLA) (pour vote)

Effectif statutaire : 36 Membres en exercice : 36 Quorum : 18 Membres présents : 28 Membres représentés : 4 Total : 32	Refus de vote : 1 Abstention(s) : 4 Suffrages exprimés : 27 Pour : 27 Contre : 0

L'évolution proposée de la grille tarifaire pour 2021-2022 s'inscrit dans la poursuite de la démarche entreprise l'an dernier de mise en cohérence des tarifs. L'objectif consiste aussi à disposer d'un outil qui permette de formuler des propositions tarifaires rentables, quel que soit l'effectif.

Pour s'adapter au marché et à la demande, la nouvelle grille tarifaire introduit un tarif pour l'enseignement à distance, ainsi que pour les cours « hors des murs » pour les partenaires éducatifs.

Les membres présents et représentés du conseil d'administration approuvent la nouvelle grille tarifaire annexée 2021-2021 du centre de linguistique appliquée (CLA).

4.2 Evolution des tarifs année préparatoire du DAEU du SUP-FC (pour vote)

Effectif statutaire : 36 Membres en exercice : 36 Quorum : 18 Membres présents : 28 Membres représentés : 4 Total : 32	Refus de vote : 3 Abstention(s) : 2 Suffrages exprimés : 27 Pour : 27 Contre : 0

Depuis plusieurs années, il a été constaté que les problèmes rencontrés par les étudiants au DAEU proviennent essentiellement d'un manque de maitrise des outils mathématiques et du raisonnement nécessaire à la compréhension et à la résolution des problèmes scientifiques.

Le 29 avril 2021, le conseil stratégique de la composante a proposé a ainsi proposé une évolution la maquette de l'année préparatoire du DAEU ainsi que de ses tarifs.

Le SUP-FC souhaite créer une UE « enseignement scientifique » regroupant physique, chimie et méthodologie adaptée en remplacement des deux UE Physique et Chimie existantes. Pour ce faire, il est nécessaire de réviser les tarifs actuellement en vigueur de 80 € par module. La composante note enfin que les étudiants qui suivent la remise à niveau ont trois profils distincts et formule la proposition de tarification suivante :

- Pour les étudiants souhaitant ensuite préparer le DAEU A : une UE de français (d'un volume de 70 heures) au tarif de 100 euros ;
- Pour les étudiants se destinant au DAEU B : un ensemble « maths + enseignement scientifique » (d'un volume de 210 heures) au tarif de 220 euros ;
- Pour les étudiants souhaitant faire l'ensemble de la remise à niveau « français, maths, enseignement scientifique » un tarif de 300 euros.

Les membres présents et représentés du conseil d'administration approuvent l'évolution des tarifs de l'année préparatoire du DAEU du SUP-FC.

4.3 Evolution des tarifs Formation continue et alternance (SeFoC'AI) (pour vote)

Effectif statutaire : 36	Refus de vote : 1
Membres en exercice : 36	Abstention(s) : 5
Quorum : 18	
	Suffrages exprimés : 26
Membres présents : 28	
Membres représentés : 4	Pour : 26
Total : 32	Contre : 0

Suite au vote du conseil stratégique du 29 avril 2021 du SUP-FC modifiant la maquette de l'année préparatoire du DAEU ainsi que ses tarifs, une évolution de la tarification du SeFoC'AI est nécessaire.

Les membres présents et représentés du conseil d'administration approuvent les nouveaux tarifs du SeFoC'AI annexés.

4.4 Marché d'exploitation et maintenance de la chaufferie BOULOIE CROUS (pour vote)

Effectif statutaire : 36	Refus de vote : 0
Membres en exercice : 36	Abstention(s) : 4
Quorum : 18	
	Suffrages exprimés : 28
Membres présents : 28	
Membres représentés : 4	Pour : 28
Total : 32	Contre : 0

L'université de Franche-Comté a lancé les consultations pour l'attribution du marché d'exploitation des installations de génie climatique de l'UFC et du CROUS Bourgogne Franche Comté à travers un groupement de commandes en date du 4 mai 2020.

L'université a été accompagnée par le cabinet BET HUGUET pour l'analyse des offres de deux candidats, ENGIE et DALKIA.

Suite à cette analyse, la société DALKIA a été retenue pour un montant de 5 107 365.81 € HT soit 6 128 838.97 € TTC pour une durée de 5 ans (marché renouvelable 3 ans pour une durée totale de 8 ans). Le marché démarre au 1er juin 2021.

Les membres présents et représentés du conseil d'administration approuvent la décision de notification du marché d'exploitation des installations de génie climatique du groupement de commande Université Franche Comté / Crous de Bourgogne Franche Comté à la société DALKIA.

4.5 Marché relatif à l'installation des locaux provisoires pour l'UFR SLHS (pour vote)

Effectif statutaire : 36	Refus de vote : 0
Membres en exercice : 36	Abstention(s) : 4
Quorum : 18	
	Suffrages exprimés : 28
Membres présents : 28	
Membres représentés : 4	Pour : 28
Total : 32	Contre : 0

La maitrise d'ouvrage de la rénovation du bâtiment N du site de l'Arsenal à Besançon, occupé par l'UFR SLHS, a été confiée par l'Etat au rectorat de Besançon.

Pour mener à bien cette opération emblématique, différentes phases préalables au chantier à proprement parler doivent être conduites.

Le désamiantage, sous responsabilité initiale de la direction du patrimoine immobilier de l'Université a été repris par la maîtrise d'œuvre retenue lors du concours d'architectes et interviendra dès le début de l'année 2022. Les conventions de financement afférentes devront être ajustées en conséquence.

Pendant cette phase préalable et pendant l'intégralité du chantier qui durera environ trente mois, il sera nécessaire de disposer de locaux provisoires pour accueillir les personnels et les étudiants.

Les recherches menées sur du bâti existant, tant universitaire que de tiers, n'ont pas permis de trouver de solutions directement exploitables.

Aussi, il a été envisagé de recourir à la location de locaux provisoires à installer sur du foncier mis à disposition par la ville de Besançon dans le quartier Canot, en face de la cité universitaire éponyme. Un permis de construire a été instruit puis validé dans ce sens.

Evaluation provisoire du coût du projet :

Projet Pluriannuel 2021-2024

Locaux provisoires UFR SLHS pendant travaux de l'Arsenal	**Coût**
Etudes opérationnelles (MOE, CT, ...)	14 400
Travaux terrassement	250 000
Installation, location et évacuation des locaux	2 900 000
Tvx de remise en état du terrain	50 000
Mise en conformité gymnase Fort Griffon	50 000
Menuiserie	60 000
Divers (dont déménagement)	100 000
Frais de gestion	0
TOTAL	**3 424 400**

€TTC

Le plan de financement intègre 1 410 486€ antérieurement destiné au désamiantage de l'Arsenal N. Ces crédits sont dérivés vers le financement des locaux provisoires. Le reste à financer fait l'objet d'une demande de financement à destination de l'Etat, dans le cadre du prochain CPER.

Les membres présents et représentés du conseil d'administration approuvent :

- le choix du recours à la location de locaux provisoires et l'aménagement d'espaces sur la Fort Griffon ;
- le choix du prestataire de location Portakabin (1 918 634 € HT, soit 2 302 361€ TTC, pour 30 mois) sélectionné à la suite d'une mise en concurrence ;
- le budget afférent de 3 424 400€ TTC.

4.6 Transfert de la maîtrise d'ouvrage du CHESINUM de GBM à l'université (pour vote)

Effectif statutaire : 36 Membres en exercice : 36 Quorum : 18 Membres présents : 28 Membres représentés : 4 Total : 32	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 2 Suffrages exprimés : 30 Pour : 30 Contre : 0

Initialement confiée à Grand Besançon Métropole à l'occasion du contrat métropolitain, la maîtrise d'ouvrage (MOA) du projet de création d'un centre d'hébergement d'infrastructures numériques (Chésinum) va être reprise par l'Université.

Afin de lancer concrètement ce dossier stratégique pour l'université et ses partenaires, différentes décisions doivent être approuvées par le conseil d'administration :

- Reprise de la maîtrise d'ouvrage par l'Université ;
- Autorisation à donner pour le dépôt d'un permis de déconstruction et de reconstruction ;
- Evolution du plan de financement intégrant les 252 398 € à charge pour l'université de Franche-Comté.

Le budget global, désormais exprimé en TTC, arrêté pour l'opération (hors équipements informatiques) s'élève à **1 242 700 € TTC.**

- Participation de GBM : 715 302 € TTC ;
- Participation de la Région Bourgogne Franche-Comté : 275 000 € TTC ;
- Participation de l'université de Franche-Comté : **252 398** € TTC.

Les membres présents et représentés du conseil d'administration approuvent les modalités de transfert de maîtrise d'ouvrage du CHESINUM suscités ainsi que le plan de financement prévisionnel.

5 Affaires immobilières :

5.1 Point d'information sur les projets immobiliers concernant les sites de l'université (pour information)

6 Affaires statutaires :

6.1 Décision de la présidente portant adaptation des calendriers 2020-2021 de certaines formations en application de la délégation de pouvoirs du conseil d'administration du 9 avril 2021 en vue d'adopter des mesures présentant un caractère d'urgence (pour information)

6.2 Projet d'expérimentation 2020-2026 formations sciences de la rééducation : orthophonie, kinésithérapie, ergothérapie, psychomotricité, orthoptie (pour vote)

Effectif statutaire : 36 Membres en exercice : 36 Quorum : 18 Membres présents : 26 Membres représentés : 5 Total : 31	Refus de vote : 1 Abstention(s) : 2 Suffrages exprimés : 28 Pour : 28 Contre : 0

Le projet présenté s'inscrit dans une dynamique progressiste liée au décret du 11 mai 2020 relatif à l'aménagement d'échanges entre les formations en santé par la voie d'Expérimentations locales.

Ce projet est porté par l'UFR « Santé » de l'université de Franche-Comté en lien avec deux établissements hospitaliers, le Centre Hospitalier Universitaire (CHU) de Besançon et l'Hôpital Nord Franche-Comté (HNFC) de Belfort-Montbéliard.

Depuis la rentrée 2020, les formations d'orthophonie et de kinésithérapie ont l'opportunité de croiser leurs expériences pour les unités d'enseignement fondamentales communes aux deux filières dans le cadre d'un département des sciences de la rééducation. **Il s'agit avec ce projet d'aller au-delà et d'intégrer à cette expérimentation les filières ergothérapie, psychomotricité et, dans un deuxième temps (rentrée 2022) orthoptie.**

Ainsi, dès la rentrée de septembre 2021, les formations de kinésithérapie, d'ergothérapie et de psychomotricité seront dispensées par l'UFC qui délivrera les diplômes.

Il s'agit avec cette approche de partager les expertises, de mutualiser les approches et les moyens afin de préparer les étudiants en santé aux exigences la loi Ma Santé 2022. L'objectif est de croiser davantage ces formations, en vue de favoriser la mise en place précoce de dynamiques interprofessionnelles essentielles dans la réduction et l'efficacité des parcours diagnostiques et de soins.

Le projet prévoit la possibilité de poursuite en masters et doctorat pour former de futurs chercheurs amenées à devenir les enseignants universitaires des filières de rééducation.

Au-delà de l'intérêt pédagogique de la démarche, le portage de ces formations par l'UFC permettra aux étudiants qui souhaitent se former aux métiers d'ergothérapeute et de psychomotricien de rester sur le territoire alors qu'ils devaient jusqu'à présent s'inscrire à l'IFMR de Mulhouse. La Région Bourgogne Franche-Comté soutient cette démarche innovante.

Les membres présents et représentés du conseil d'administration approuvent la mise en œuvre du projet d'expérimentation 2020-2026 « formations sciences de la rééducation ».

6.3 Demande d'occupation d'un logement par nécessité de service (NAS) à l'IUT Belfort Montbéliard (pour vote)

Effectif statutaire : 36	Refus de vote : 1
Membres en exercice : 36	Abstention(s) : 2
Quorum : 18	
	Suffrages exprimés : 29
Membres présents : 27	
Membres représentés : 5	Pour : 29
Total : 32	Contre : 0

Fonction principal du bénéficiaire : Agent d'entretien « Adjoint technique » à l'IUT Belfort-Montbéliard

Logement : Appartement à l'IUT Belfort-Montbéliard, Site Techn'hom 12 rue Engel Gros 90000 BELFORT

4 pièces - 109 m2

Ce logement est occupé jusqu'au 30 septembre 2021 inclus, le 1er octobre 2021 est la date de départ en retraite de la personne qui l'occupe.

Monsieur le Directeur de l'IUT Belfort-Montbéliard a émis un avis favorable à la présente concession de logement par nécessité absolue de service le 15 avril 2021.

Les membres présents et représentés du conseil d'administration approuvent la concession de logement par nécessité absolue de service à l'IUT Belfort-Montbéliard à compter du 1er octobre 2021.

6.4 Demande d'approbation des projets de modifications des statuts de FC Innov (pour information)

Les membres du conseil d'administration de l'université sont informés des projets de modifications de statuts de la Fondation FC'INNOV relatifs à :

- la création d'une activité de soutien à la formation et à la recherche
- la création d'une Business unit Santé ;
- la cooptation de l'Etablissement Français du sang (EFS) de Bourgogne Franche-Comté (BFC) comme membre fondateur.

Le conseil d'administration de la FC'INNOV (CA du 8 avril 2021) a validé la création de ces nouvelles activités et la cooptation de l'EFS comme membre fondateur induisant la modification de son objet statutaire.

6.5 Dispositif de service aux publics mis en œuvre dans les bibliothèques universitaires durant la crise sanitaire (pour information)

L'objectif de la présentation en CA est de revenir sur le dispositif de services aux publics adaptés à la crise sanitaire mis en place dans les BU, qu'ils soient physiques (accueil des usagers sur place, « drive » pour le prêt de documents, prêt de portables) et/ou numériques (développement de la réservation en ligne, offre documentaire numérique...).

7 Validation des points de la CFVU du 8 avril 2021 :

7.1 Campagne des DU, DIU et préparations 2021-2022 (pour vote)

Effectif statutaire : 36 Membres en exercice : 36 Quorum : 18 Membres présents : 26 Membres représentés : 5 Total : 31	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0 Suffrages exprimés : 31 Pour : 31 Contre : 0

Les membres présents et représentés du conseil d'administration approuvent la campagne des DU, DIU et préparations 2021-2022 annexée.

7.2 Réforme de santé : procédure de recevabilité de la candidature des étudiants inscrits en première année de LAS et en PASS pour une admission dans les formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique pour l'année universitaire 2021-2022 (pour vote)

Effectif statutaire : 36 Membres en exercice : 36 Quorum : 18	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 3

	Suffrages exprimés : 28
Membres présents : 26	
Membres représentés : 5	Pour : 28
Total : 31	Contre : 0

Les membres présents et représentés du conseil d'administration approuvent la procédure de recevabilité de la candidature des étudiants inscrits en première année de LAS et en PASS pour une admission dans les formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique pour l'année universitaire 2021-2022 annexée.

7.3 Modalités et calendriers de candidature des personnes titulaires de diplômes de santé validés dans un état autre que membre de l'UE, de l'EEE, la Suisse ou Andorre ou des personnes ayant accompli des études en vue de ces diplômes pour une admission dans les formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique pour l'année universitaire 2021-2022 (pour vote)

Effectif statutaire : 36	Refus de vote : 0
Membres en exercice : 36	Abstention(s) : 3
Quorum : 18	
	Suffrages exprimés : 28
Membres présents : 26	
Membres représentés : 5	Pour : 28
Total : 31	Contre : 0

Les membres présents et représentés du conseil d'administration approuvent les modalités et calendriers de candidature des personnes titulaires de diplômes de santé validés dans un Etat autre que membre de l'UE, de l'EEE, la Suisse ou Andorre ou des personnes ayant accompli des études en vue de ces diplômes pour une admission dans les formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique pour l'année universitaire 2021-2022.

8 Questions diverses

La séance du conseil d'administration est clôturée à 16h55.

Pour la Présidente et par délégation
La directrice générale des services

Rabia DEGACHI

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1.1.1 : Verbatim du conseil d'administration du 11 février 2021

Annexe 1.1.2 : Procès-verbal du conseil d'administration du 11 février 2021

Annexe 1.2.1. : Verbatim du conseil d'administration du 16 mars 2021

Annexe 1.2.2 : Procès-verbal du conseil d'administration du 16 mars 2021

Annexe 1.3.1 : Verbatim du conseil d'administration du 9 avril 2021

Annexe 1.3.2 : Procès-verbal du conseil d'administration du 9 avril 2021

Annexe 3.1 : Poste fil de l'eau

Annexe 4.1 : Politique tarifaire 2021-2022 du CLA

Annexe 4.2 : Tarifs année préparatoire du DAEU du SUP-FC

Annexe 4.3 : Tarifs formation continue et alternance

Annexe 4.5 : Plan de masse et prestations des locaux provisoires

Annexe 4.6 : Avenant à la convention de maîtrise d'ouvrage pour la création d'un centre d'hébergement sécurisé de l'infrastructure numérique (CHESINUM)

Annexe 6.1 : Décision de la présidente portant adaptation des calendriers 2020-2021 de certaines formations en application de la délégation de pouvoirs du conseil d'administration du 9 avril 2021 en vue d'adopter des mesures présentant un caractère d'urgence

Annexe 6.3 : Demande d'occupation d'un logement NAS

Annexe 6.4.1 : Statuts FC'INNOV

Annexe 6.4.2 : Fiche sur la création d'une Business Unit Santé

Annexe 6.5 : L'action des bibliothèques universitaires de l'UFC en direction des usagers pendant la crise sanitaire : maintien et adaptation des services aux publics (bilan mai 2021)

Annexe 7.1 : Délibération n°2020-21_91 de la CFVU du 8 avril 2021

Annexe 7.2 : Délibération n°2020-21_98 de la CFVU du 8 avril 2021

Annexe 7.3 : Délibération n°2020-21_100 de la CFVU du 8 avril 2021